



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 53478

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'inquiétude des masseurs-kinésithérapeutes concernant la décision de baisser leurs tarifs honoraires de 3 %. Cette décision, qui a été prise sans aucune concertation avec les représentants de cette profession, pénalise l'ensemble des praticiens. Il lui demande de bien vouloir prendre des dispositions visant à annuler cette décision.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53478

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 novembre 2000, page 6311